

BULLETIN D'INFORMATION #1

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE
MERINOV – FNEEQ-CSN**

Numéro du 10 avril 2018

LE BULLETIN

C'est à l'aide de ce petit bulletin d'information que les membres du comité exécutif comptent informer régulièrement les travailleuses et travailleurs de Merinov des plus récentes nouvelles et étapes à venir entourant les négociations entourant le renouvellement de notre convention collective

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Estelle Pedneault, présidente, Grande-Rivière

Lise Chevarie, V-P générale, Les Iles

Jérémie Persant, V-P griefs, Gaspé

Tony Savino, secrétaire, Gaspé

Pascale Chevarie, trésorière, Les Iles

LE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Marie-Pierre Turcotte, Grande-Rivière

Sandra Vigneau, Iles-de-la-Madeleine

Claude Poirier, Iles-de-la-Madeleine

Jérémie Persant, Gaspé

*Yanick Charbonneau, porte-parole,
conseiller syndical FNEEQ*

N'hésitez pas à contacter les membres de l'exécutif syndical si vous avez des questions autour de la négociation ou vos conditions de travail. Il nous fera un plaisir de vous répondre et, s'il y a lieu, d'entreprendre les démarches utiles.

Il est maintenant temps pour le comité exécutif syndical et le comité de négociation de faire le point sur la négociation de notre convention collective.

L'histoire de notre convention

C'est le 5 mars 2015 que notre première convention collective fut adoptée. Elle fut le fruit d'un travail long et laborieux de la part du comité de négociation de l'époque. Ne manquons pas alors de saluer les membres de l'époque, à savoir David Fortin, Wayne Duguay, Marie-Joëlle Leblanc, Michèle Langford et Louise Berthelot. Merci à vous !

La convention collective actuelle

La date d'échéance de la convention collective actuelle était fixée au 31 octobre 2017. Malgré cela, cette convention reste en vigueur jusqu'à la signature de la prochaine convention collective, ce qui aura lieu à l'issue des présentes négociations. Ainsi, l'intégralité de vos conditions de travail qu'elle garantit demeure valide.

La négociation en cours

À des fins de représentation, l'employeur est représenté à la table des négociations par Marie-Claire Michaud, Léa Richard et Maître Geneviève Lapointe avocate et porte-parole de l'employeur.

De manière générale, la négociation se déroule sur un ton respectueux. Au niveau de la planification, des séances de négociations ont pu être fixées jusqu'en juillet. Il est à noter que le syndicat a accepté plusieurs demandes normatives de l'employeur ; restent cependant plusieurs sujets pour lesquels l'employeur maintient une position inquiétante.

En la personne de David Courtemanche, l'employeur a fait un discours d'introduction de négociation exprimant ses principaux buts, à savoir obtenir une convention collective plus claire et surtout plus attractive. Suite à la lecture des propositions de l'employeur, il a été impossible pour le comité de négociation de trouver des éléments étayant la position de l'employeur. Mais, grâce à de récentes précisions de ce dernier, cette profonde énigme a été résolue. Nous

vous offrons donc ces éléments en primeur : l'un porte sur la possibilité d'utiliser l'intégralité des différentes banques de temps en heure au lieu de le faire en jour ou demi-jour et l'autre porte sur la possibilité de prendre les congés pour les funérailles d'un proche dans un délai de 12 mois. Saluons l'effort incommensurable de l'employeur et ne doutons pas un seul instant qu'avec de tels éléments l'organisation sera certaine de résoudre les difficultés qu'elle rencontre au niveau du recrutement et de la rétention.

D'ailleurs, nous tenions à vous rappeler que depuis 2 ans, notre organisation a connu le départ d'au moins 15 membres de notre unité syndicale...

En contradiction totale avec le discours d'entrée de l'employeur, nous vous informons que de nombreux éléments de précarisations nous ont été présentés. Nous pouvons vous citer quelques exemples comme l'abolition de la durée minimale de contrat des saisonniers, l'allongement des périodes probatoires pour toutes les classes d'emplois, la diminution de la durée durant laquelle une personne peut être présente sur la liste de rappel, une modification de la méthode de calcul de l'ancienneté des saisonniers.

Horaire de travail / Horaire variable / Crédit horaire

Un autre élément nuisant à l'attraction et la

rétention des travailleuses et travailleurs de Merinov sont les notions entourant l'horaire de travail, l'horaire variable et le crédit d'horaire. Bien évidemment, tel que nous en a informés l'employeur durant la rencontre générale du 21 février 2018, l'employeur veut contraindre cet atout rendant la conciliation travail / famille acceptable. La mise en place de ces restrictions n'attendra pas la fin de la négociation de la convention collective puisque l'employeur a mis en en place les nouvelles mesures le 1^{er} avril 2018. Martelant le message que l'échéancier du 1^{er} avril est essentiel, l'employeur a donc voulu accélérer les négociations entourant ce point au cours de la séance de négociation du 20 mars 2018.

Pour preuve de sa volonté, l'employeur a fait parvenir ses attentes sur l'horaire de travail au comité de négociation la veille de la séance de négociation du 20 avril à 11h14 précisément. Inutile de détailler qu'un tel point nécessite une évaluation approfondie avant d'être approuvé et que par conséquent le comité n'a pas pu finir les négociations entourant ce point pour le 1^{er} avril 2018. Nous aurions pu y consacrer plus de jours de négociations, mais les disponibilités des porte-paroles à la négociation ne permettront pas de séance de négociation avant le 7 mai prochain.

Mobilisation

Vous l'avez constaté, pas une seule personne et pas un seul poste ne seront épargnés par cette négociation, et maintenant, vous comprendrez que la mobilisation de TOUS les membres devient indispensable, nous vous demandons donc de rester à l'affût de l'information distribuée par vos représentants syndicaux et nous vous rappelons qu'il est primordial que nous exerçons TOUS les moyens de pression.

**Touche
pas à mon
horaire
variable!**

fneeq 

Syndicat des travailleuses et travailleurs de Merinov - CSN